

Syndicat National des Radios Libres

"Ensemble, on est plus fort"

Emmanuel Boutterin
Présidence, HB 04.91.55.56.85

Jean-Marie Gadois
Secrétaire-Général HB 02.37.46.04.34

Gilbert Andruccioli,
Délégué Général HB 04.93.36.90.89
Membre de la Commission du FSER, relations adhérents

Renaud Donnedieu de Vabres reçoit le SNRL

«Les associatives ont toute leur place dans notre pays»

Lors de son Congrès de Paris, le Syndicat National des Radios Libres, organisation professionnelle représentative des radios de catégorie A ("*les associatives*") avait accueilli Laurence FRANCESCHINI, Directrice adjointe du Cabinet du Ministre de la Culture et de la Communication Renaud DONNEDIEU de VABRES qui à cette occasion, a salué les efforts du SNRL et affirmé son attachement à l'existence d'un secteur associatif radiophonique dynamique.

Dans un esprit d'ouverture et de concertation que le SNRL salue, le Ministre a mis en application son intention affirmée lors du Congrès de Paris : inviter les organisations professionnelles représentatives à lui faire part de leurs observations sur l'avenir de la radiodiffusion. Le Président du SNRL Emmanuel BOUTTERIN a été reçu par Renaud DONNEDIEU de VABRES pour une réunion de travail, en présence de Laurence FRANCESCHINI et de Séverin NAUDET, Conseiller Ministériel en charge des Industries Culturelles.

Le président du SNRL a rappelé l'importance du secteur de la radiodiffusion associative en France "*1 à 3 % d'audience cumulée en zone urbaine et jusqu'à 19 % dans les zones rurales, abandonnées par les commerciales pour une question de rentabilité, et d'où se sont exclues la plupart des stations du service public, pour des raisons de coût. Chaque jour, un million d'auditeurs en zone urbaine et un million en zone rurale écoutent une radio locale associative. Nous sommes les seuls à remplir notre mission d'information de proximité, d'esprit généraliste, respectueux des cultures régionales et favorables à la francophonie.*"

Renforcer les moyens du FSER

Le Ministre a affirmé sa "*détermination, et celle du Gouvernement, à protéger et promouvoir le secteur associatif de la radiodiffusion*". Le SNRL pense que l'instrument essentiel de cette diversité est le Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique auquel le Ministre se dit "*très attaché et favorable à un renouvellement de son fonctionnement devant mieux prendre en compte les efforts des radios en matière de diversité musicale*". **Emmanuel Boutterin a réaffirmé l'objectif de son organisation professionnelle : le doublement du Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique, "ce système unique au monde est dans la droite ligne du principe d'exception culturelle soutenue par la puissance publique pour favoriser la diversité culturelle et le pluralisme de l'information"**.

Le SNRL a préconisé l'intervention du Ministre auprès de Thierry BRETON pour un "*contrôle au niveau des départements*" de la perception de la taxe alimentant le FSER. "*Celle-ci doit être vérifiée quatre fois l'an par les agents de contrôle de la TVA : or, faute de moyens, d'information spécifique et de concertation avec les organisations professionnelles, il n'en est rien*" a affirmé le président du SNRL. Le Ministre s'est engagé à ce que les ressources du FSER soient augmentées de 10 %, « *soit environ 2,5 millions d'euros cette année* ».

Emmanuel BOUTTERIN a enfin attiré l'attention du Ministre "sur l'impérieuse situation d'urgence relative au retard du mandatement des subventions aux radios". Il a souhaité que soient prises en compte les

préconisations qui ont été faites il y a quelques jours par Gilbert ANDRUCCIOLI, représentant du SNRL à la Commission du FSER. Le Ministre s'est déclaré "*conscient des difficultés des radios*" et entend alerter les services compétents pour accélérer le processus de traitement administratif des mandatements.

Concernant le nouveau décret FSER en préparation, Emmanuel BOUTTERIN estime **que son organisation professionnelle "n'est pas déceamment représentée à la hauteur de sa représentativité à la Commission du FSER. Le SNRL préconise une juste représentation qui passe par l'élection des représentants des radios sur scrutin de listes présentées par les organisations représentatives"**.

Enfin, Emmanuel BOUTTERIN a sollicité l'appui du Ministère d'une part "*en faveur de la création d'aides régionales aux radios associatives tel le Fonds Régional de Soutien à l'Expression Radiophonique mis en place par Michel Vauzelle dans la Région Provence Alpes Cote d'Azur*" et d'autre part **pour que les Directions Régionales des Affaires Culturelles "reconnaissent et financent le travail incontestable d'accompagnement des radios, actrices essentielles de la diversité musicale, envers les jeunes talents dans leur parcours vers la réussite culturelle"**

Reconduction automatique des fréquences.

Renaud DONNEDIEU DE VABRES a souhaité recueillir l'avis du SNRL sur la replanification en cours de la bande FM. Défavorable au projet de fréquence nationale unique soutenu par Pierre BELANGER, patron de Skyrock, par le Syndicat des Réseaux Radiophoniques Nationaux (SRN) et bizarrement par l'ancien Ministre de la Culture et de la Communication Jack LANG, "*le SNRL a obtenu gain de cause puisque cette idée irréaliste et à mon avis non conforme à l'esprit de la Loi Léotard de 1986 semble enterrée, comme l'a dit Marie-Laure DENIS, membre du CSA, lors de notre Congrès*" a rappelé avec satisfaction Emmanuel BOUTTERIN. "*En revanche, nous pensons que les services déconcentrés du CSA n'auront pas le temps de réaliser en toute rigueur les études de planification, c'est pourquoi nous avons déjà préconisé d'utiliser la période supplémentaire prévue par la Loi mais je crains aujourd'hui que cela ne soit pas suffisant* ». Maladroitement imposée par Bruxelles sous l'influence des consortium industriels « *l'incidence de l'arrivée de la diffusion numérique sur la bande FM, sur la place de l'analogique est mal connue, car elle dépend de la stratégie des grands opérateurs. Et je suis très inquiet sur la capacité financière des associatives à supporter le choc. C'est pourquoi je vous demande aujourd'hui d'étudier l'hypothèse d'une reconduction automatique pour une période beaucoup plus longue, avec la possibilité pour les opérateurs de catégorie A de solliciter des fréquences temporaires là où les projets associatifs sont prêts, et des fréquences de confort dans les zones rurales et de montagne*".

Emplois aidés : accord-cadre avec l'Etat

Le SNRL a enfin attiré l'attention du Ministre sur les difficultés des radios et des associations rencontrées en matière d'emplois aidés. Tout le monde regrette les anciens dispositifs et la lenteur de la mise en place des contrats prévus par le plan de cohésion sociale porte un préjudice considérable au secteur non-marchand. Selon Emmanuel BOUTTERIN, "*il manque un coup de pouce pour enclencher la dynamique : il y a dans le secteur que je représente un gisement important d'emplois et le SNRL est prêt à s'y investir pour peu que le dispositif soit financièrement aménagé par un accord-cadre avec l'Etat*" qui permettra une rémunération conforme aux grilles indiciaires de la Convention Collective de la Radiodiffusion.

Renaud DONNEDIEU DE VABRES s'est montré sensible à la qualité de l'emploi chez les "*associatives, tremplin essentiel d'un parcours professionnel*". Il s'est déclaré intéressé par l'aspect constructif de la réflexion et des préconisations du SNRL en tant que syndicat d'employeurs et "*les services du Ministère s'engagent d'ores et déjà à vos côtés pour étudier avec une attention particulière*" les dispositifs présentés par le SNRL lors de cette première réunion de travail, qu'il souhaite renouveler.

Syndicat déclaré sous le n° d'existence 93 B 04-184 du 22 mars 2004 sous la Loi de 1884
Siège social : Tour Pleyel, 153 Bd Anatole France 93200 SAINT-DENIS Métro "Carrefour Pleyel"
courriel présidence : snrl@online.fr courriel relations-adhérents snrl@wanadoo.fr

Le SNRL est l'organisation professionnelle représentative des radios locales de catégorie A régies selon la Loi de 1986. Elle rassemble, dans le cadre des dispositions du Livre IV du Code du Travail, les radios associatives réunies par une charte de référence à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, à la laïcité et à la Charte des journalistes, indépendantes des pouvoirs économiques, confessionnels et politiques. Le Syndicat National des Radios Libres est membre du Conseil Permanent de l'Union des Syndicats et Groupements des Employeurs de l'Economie Sociale. L'USGERES est l'union interprofessionnelle représentative des associations, mutuelles, coopératives et entreprises de l'économie sociale en France.